



Communiqué de presse

## LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DE « CRÉATRICES D'AVENIR » EST LANCÉE ! TOP DÉPART DE L'OUVERTURE DES CANDIDATURES

**La 6<sup>e</sup> édition de « Créatrices d'Avenir », premier concours dédié à l'entrepreneuriat des femmes en Île-de-France, est désormais lancée. Du 6 juin au 31 octobre 2016, les femmes entrepreneures peuvent candidater pour tenter de remporter l'un des six Trophées « Créatrices d'Avenir » auxquels sont associés 30 000 € de dotations et un accompagnement sur mesure.**

Organisé par Initiative Île-de-France, avec le soutien de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, des principaux acteurs du développement économique et social d'Île-de-France et des partenaires privés de premier plan engagés en faveur de la mixité, « Créatrices d'Avenir » entend promouvoir et accompagner les femmes qui créent ou reprennent une entreprise en Île-de-France, quel que soit le secteur d'activité.

Le concours « Créatrices d'Avenir » récompensera six femmes lors de la cérémonie de remise des Trophées organisée en décembre prochain.

### Un concours pour les franciliennes qui osent entreprendre

Si la France est le 1<sup>er</sup> pays d'Europe en termes d'entrepreneuriat des femmes, le taux de femmes entrepreneures peine à atteindre les 35% avec une sous-représentation très forte dans certains secteurs porteurs et innovants. De nombreux freins restent donc à lever pour arriver à l'égalité dans le champ de la création d'entreprise.

Mettre à l'honneur des créatrices d'entreprise, favoriser leur visibilité médiatique, lever les différents freins qui rendent la majorité des femmes réticentes à se lancer sont autant d'objectifs que porte « Créatrices d'Avenir ». Il s'agit à la fois d'**encourager les femmes qui font le pari de l'entrepreneuriat** et contribuent aujourd'hui au développement économique et à la création d'emplois en Île-de-France, et de **donner l'envie à d'autres femmes de se lancer**.

### Six Trophées pour valoriser le talent et la diversité de l'entrepreneuriat des femmes

**« Créatrices d'Avenir » récompense et fait connaître chaque année six créatrices d'entreprise dont le parcours et le projet incarnent le talent entrepreneurial féminin.**

Pour démontrer que les femmes entreprennent là où on ne les attend pas toujours, et aller au-delà des préjugés qui prédéterminent les orientations dès le plus jeune âge, « Créatrices d'Avenir » s'attache à **valoriser des projets audacieux, porteurs de l'économie de demain dans des domaines tels que l'innovation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou ayant un impact positif sur leur territoire.**

Pour la première fois depuis la création de « Créatrices d'Avenir », les candidatures des 15 finalistes du concours seront soumises au **vote du public** qui élira la plus prometteuse.

### Un concours organisé grâce à l'appui de partenaires engagés

Dans le cadre de l'édition 2016 du concours « Créatrices d'Avenir », Initiative Île-de-France s'appuie sur une dynamique collective et partenariale forte, à travers l'association étroite de partenaires engagés pour valoriser l'entrepreneuriat des femmes. Aux côtés de la **préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris** (la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion

sociale), la **Caisse des Dépôts** et le **Conseil régional d'Île-de-France** sont engagés depuis la 1<sup>ère</sup> édition de « Créatrices d'Avenir ». Des partenaires privés s'engagent également aux côtés de « Créatrices d'Avenir », comme la **Caisse d'Épargne Île-de-France** et la **Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France**.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures..... 6 juin 2016
- Clôture des candidatures..... 31 octobre 2016
- Vote du Public ..... 19 au 27 novembre 2016
- Jury de sélection ..... 28 novembre 2016
- Cérémonie de remise des trophées..... Décembre 2016

### Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé, repris ou développé une entreprise dont :

- le siège social est situé en Île-de-France
- au moins 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes

### Comment candidater ?

Les candidates prennent contact avec l'une des plateformes du réseau Initiative Île-de-France (contacts et adresses disponibles sur [www.initiative-iledefrance.fr](http://www.initiative-iledefrance.fr)) ou remplissent directement le dossier disponible sur [www.creatricesdavenir.com](http://www.creatricesdavenir.com).

### En savoir plus sur Créatrices d'Avenir

- Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : [www.creatricesdavenir.com](http://www.creatricesdavenir.com)
- Découvrez les lauréates des précédentes éditions : [www.creatricesdavenir.com/laureates](http://www.creatricesdavenir.com/laureates)
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur la page Facebook : [www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir](https://www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)

Créatrices d'Avenir est organisé par :



Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

